



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 26 novembre 2024

**Objet : Création d'un point de contact La Poste Agence Communale
dans le cadre de la transformation du bureau de poste**

L'an deux mille vingt et quatre et le 26 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, HUBERT Armelle,
AILLAUD Marion, AILLAUD Karine, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et
Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE
Manuel, HOLIET Samuel.

Absents : Mmes ROBERT Carole, absente excusée, MIOTTO Lucie, BIANCO
Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed. BONO Vicente,
absents excusés, M. VARCIN Alexandre

Procurations : M. AKLA Mohammed a donné procuration à Mme Sonia
FONTAINE, M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme Sylvie
MOUREN, M. BONO Vicente a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article
L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

Conseil Municipal du 26/11/2024

Délibération n° 2024/07/57

OBJET : Création d'un point de contact La Poste Agence Communale dans le cadre de la transformation du bureau de poste

En raison de la baisse de la fréquentation du Bureau de Poste de Malijai, les représentants de la Poste nous ont fait connaître leur décision de réduire progressivement les heures d'ouvertures du bureau de Poste.

En application de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, il peut être envisagé de créer une Agence Postale Communale.

L'enjeu est de continuer à proposer aux administrés d'un certain nombre de produits ou services postaux qu'il paraît essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité met à disposition les locaux où peut être accueillie cette Agence Postale Communale et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de La Poste, en contrepartie d'une indemnité compensatrice permettant partiellement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune.

Le projet de convention liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette Agence Postale Communale.

CUI cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la transformation du bureau de poste de Malijai et accepte la création d'un La Poste Agence Communale à la date du 1er juin 2025.

Le 26 novembre 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE

